tombant d'une échelle. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier. Charles Plouvier, âgé de 28 ans, demeurant rue Saint-Etienne, et lui a ordonné quinze jours de repos.

— L'un des ouvriers de M. Boussaux et Ors, apprêteurs, s'est blessé au cou en chargeant des pièces de tissus. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrier, Jules Trullemans, âgé de 21 ans, demeurant rue Sainte-Thérèse, cour Florin, et lui a prescrit quelques jours de repos.

— Trois ouvriers de la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Meillassoux frères, ont été blessés pendant leur travail. Ce sont : Ernest Boone, âgé de 13 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Jénart, qui a été blessé au bras droit par un morceau de bois ; Hippolyte Lizagre, 17 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Vroman, qui a été blessé au bras gauche, et Henri Terlin, âgé de 31 ans, rue Monge, qui a été blessé à la jambe gauche. M. le docteur Godefroy a prescrit à chacun des blessés quinze jours de repos.

— Le chauffeur de l'établissement de MM. Alphonse Vernier et fils, fabricants, s'est blessé au genou gauche en tombant. M. le docteur Butruille a examiné l'ouvrier, Charles Ladsous, âgé de 52 ans, demeurant Grande-Rue, cour Baas, et lui a ordonné dix jours de repos.

— Le domestique de la brasserie Union de Roubaix-Tourcoing a été blessé à l'index par une porte. M. le docteur Delattre a examiné l'ouvrier, Georges Fournier, âgé de 25 ans, demeurant rue Marengo, et lui a ordonné dix jours de repos.

— Un tisserand, Eugène Vanhoute, âgé de 21 ans, demeurant rue du Tilleul, s'est blessé en manœuvrant une ensouple. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. Boulangé et Fregnac, fabricants, devra, d'après M. le docteur Delattre, chômer six jours.

— Jean Verdick, terrassier, âgé de 56 ans, demeurant à Hersaux, travaillant pour le compte de l'usine à gaz, s'est fait une entorse au pied droit en heurtant contre la bordure d'un trottoir. M. le docteur Druesne lui a ordonné quinze jours de repos.

ENTERREMENT DU VENDREDI 28 MARS 1902.— Mlle Marie Wardavoir, neuf heures, église Saint-Pierre, à Croix.

La Boucherie Rapsaert-Lauwers, 126, rue de Lille, est toujours au premier rang pour la qualité des viandes qu'elle met en vente. Elle vient encore de remporter un très beau succès ; elle a obtenu un premier prix pour génisses, à Bergues, et le même prix à Leforest. Toutes nos félicitations.

FAUX BRUITS. — La *Compagnie française* des Coupons-Primes, dont le siège est établi depuis dix mois, 37, Grande-Rue, à Roubaix, est depuis quelque temps, l'objet de bruits malveillants. Il se disait, en effet, en décembre 1901, que, le 1er janvier, la Compagnie fermerait son magasin ; or, à cette date, les primes sortaient plus nombreuses. Le départ fut alors annoncé pour Pâques ; on est arrivé à cette date, et le magasin est toujours ouvert.

La *Compagnie française* des Coupons-Primes prie donc les Roubaisiens de se rassurer, et de réclamor partout, sans craindre son départ, les COUPONS-PRIMES ROUGES, chez tous les commerçants. Elle récompensera les personnes qui feront connaître les propagateurs de ces bruits ; elle se permet de faire remarquer que son succès toujours croissant les dément formellement. 2,345.

VACANCES 1902. — *Pèlerinage à Rome, Assise, Lorette et Padoue*, et visite de toute l'Italie, du 1er au 20 septembre.

Toutes conditions de confortable et de peu de fatigue : prix très réduits.

Pour recevoir gratuitement le programme complet (8 pages), adresser une demande ou simplement sa carte de visite à M. l'abbé Lemoine, curé d'Haveluy, par Denain (Nord). 3102

BEURRE D'OOSTCAMP, frais, à 3 fr. 80 le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 70 le kilogramme.

L'Etablissement thermal de Saint-Amand (Nord) sera ouvert le 1er mai. (Guérison des **RHUMATISMES, GOUTTE, ATAXIE, PHLEBITE**, suites de fractures, etc. **HYDROTHERAPIE, MASSAGE**, cure d'air. Casino et toutes les attractions des villes d'eaux.

COFFRES-FORTS GRUSON. Maison de confiance fondée en 1850. (Téléphone 463), **rue Royale, 21, LILLE.** 84263

Communications

ROUBAIX. — La « Fanfare l'Espérance » invite les sociétaires à se trouver lundi matin, 31 courant, à huit heures et demie, au local de la société, avec insigne, sans instrument, pour assister en délégation, aux funérailles de M. Oscar Lefebvre, à neuf heures, à Notre-Dame. — La répétition de dimanche prochain 30 courant (jour de Pâques), n'aura pas lieu ; elle est reportée au dimanche suivant, 6 avril.

— Dimanche dernier, la « Fanfare l'Espérance » est allée donner une aubade à son nouveau président d'honneur, M. Pierre Defrasez, qui, après l'exécution de quelques morceaux rendus avec un brio très suivant, a offert les vins d'honneur aux membres de la Société. M. Arthur Minnens, secrétaire, a souhaité la bienvenue au nouveau président d'honneur, qui a remercié en termes excellents, la société de sa démarche. Une gerbe de fleurs lui a été offerte.

— Une société « Les Vrais Epinettistes » est en formation chez M. Henri Prevost, rue des Parvenus, 58. Réunion tous les mercredis et samedis, à huit heures.

— Orphéon des Mouvarts. — Répétition aujourd'hui vendredi, à huit heures trois quarts, pour le festival de Tourcoing.

— Union des Trompettes. — La Commission ayant décidé de participer au grand concours de Lille en division d'excellence, informe les amateurs qui voudraient faire partie de la société de bien vouloir se faire inscrire en son nouveau local, chez M. Charles Denécker, rue Lacroix, 70, coin de la rue Montagne ; l'inscription sera reçue jusqu'au 15 avril, dernier délai. Les sociétaires sont priés de ne pas manquer à la répétition du samedi 29 mars, des instructions seront données pour le service à rendre dans la course Paris-Roubaix.

CROIX

LA COMMISSION SCOLAIRE s'est réunie jeudi après-midi à la Mairie. Etaient présents : MM. Deslarbaux, maire ; Caen, délégué cantonal ; Bourbon, inspecteur des écoles. Une cinquantaine de pères de famille étaient invités à venir donner les motifs d'abstention de leurs enfants. La Commission a infligé trente réprimandes, quatre affichages avec exemplations en justice de paix. En outre huit contraventions seront rédigées par le commissaire de police.

WASQUEHAL

ENQUÊTE DE COMMODO. — Du 27 mars au 7 avril inclusivement, dimanches et fêtes exceptés, il sera procédé à la Mairie (Bureau du Secrétariat), de neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, à une information de « commodo vel incommodo » au sujet de la demande faite par le sieur E. Decornez, demeurant à Tourcoing, rue de Gand, 322, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer une briqueterie (dite flamande), sur un terrain situé dans le quartier de l'Allumette, à Wasquehal. Les personnes qui auraient des observations à présenter ou des oppositions à former relativement à cette demande, sont invitées à les produire par écrit. Les observations ou oppositions doivent être individuelles ; elles ne peuvent en aucun cas être collectives.

LEERS

LISTE ÉLECTORALE. — La liste électorale pour 1902 compte 690 électeurs. Celle de 1901 n'en comptait que 666, soit une augmentation de 24.

COUPS ET BLESSURES. — Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Wattrelos, sur une affaire de coups ayant occasionné de multiples contusions dont a été victime, Désiré Baillœul, 32 ans, tisserand à Leers-Nord, de la part d'un sieur Florin Jules, 23 ans, tisserand, demeurant à Roubaix, en logement. Cette affaire s'est passée dimanche, dans la soirée, au hameau du Vieux-Bureau.

HEM

L'ADJUDICATION DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE AUX TROIS-BAUDETS a eu lieu jeudi à quatre heures, à la Mairie, devant un grand nombre d'auditeurs. Le montant de la dépense était d'après le devis, de 46.140 fr. et le cautionnement exigé de 1.540 fr. Le bureau était composé de MM. Henri Delecroix, maire ; Lallard, adjoint ; Gauquier, Vincent, conseillers municipaux ; Derégnaucourt, architecte. Douze soumissionnaires se sont présentés : MM. Oscar Briffaut, d'Hem, offrant un rabais de 9 fr. 62 % ; De Grève, de Roubaix, 9 % ; P. Dhalluin, de Roubaix, 8.56 % ; J. Vantroys, de Roubaix, 8.55 % ; A. Droissart, d'Hem, 10.46 % ; Delcroix frères, d'Hem, 10.27 % ; Duhayon, de Roubaix, 12.05 % ; Rémy Van Welden, de Roubaix, 12.13 % ; Charles Vanwelden, de Roubaix, 7.43 % ; J. Landrieux, de Roubaix, 11.25 % ; L. Planquart, de Roubaix, 7.52 % ; P. Rasson fils, de Roubaix, 7.60 %. M. Rémy Van Welden a été déclaré adjudicataire.

FLERS-BOURG

L'INCENDIE DE LA FERME HALLEZ-LIÉNART
L'enquête de la gendarmerie. — Confrontation du vacher de ferme et de l'ouvrier maréchal.

— Nous avons relaté toutes les circonstances de l'incendie qui a détruit l'étable de la ferme Hallez-Liénart. On a vu que, sur la déposition du vacher de ferme, Auguste Noussens, un ouvrier de M. Hallez, Auguste Wœt, avait été mis en état d'arrestation par le garde-champêtre et enfermé dans la prison communale.

Jeudi matin, la gendarmerie de Roubaix est descendue à Flers-Bourg. Une enquête a immédiatement été ouverte. La première personne entendue a été Auguste Noussens, dont le lit était placé dans le grenier où le feu s'est déclaré. Comme la veille, il a été très affirmatif dans ses déclarations. Vers neuf heures, il a vu, prétend-il, un homme pénétrer dans le grenier. Il s'est levé et s'est empressé de vider les poches de son pantalon où une somme de quatre-vingts francs avait été enfermée la veille dans un portemonnaie : l'argent avait disparu. A la lueur des flammes qui commençaient à s'élever il a pu apercevoir distinctement l'homme qui, à l'aide d'une échelle, descendait dans la cour. C'est alors que Noussens aurait poussé les cris de : Au feu ! Au feu ! Il affirme avoir parfaitement reconnu Auguste Wœt, l'ouvrier maréchal de M. Hallez-Liénart.

Les gendarmes ont ensuite entendu Wœt. Celui-ci a très énergiquement nié être l'auteur de l'incendie et du vol. A chaque question il répondait : « Je ne puis pas donner de preuves, mais je jure que je suis innocent. » Tous deux ont alors été confrontés. Rien de nouveau n'est sorti de cette confrontation. Quelques dépositions sans grande importance ont encore été recueillies.

L'enquête terminée, Auguste Wœt a été transféré à Roubaix où, en attendant la fin de l'instruction de cette affaire, il a été incarcéré.

PETIT-BAISIEUX

UN DOMESTIQUE VICTIME DE SON COURAGE. — Dans l'après-midi de mercredi, vers quatre heures, le cheval de M. Flevet-Boulangé, de Camphin-en-Pévèle, se trouvait près de la gare de Baisieux lorsqu'il prit le mors aux dents. Le domestique de M. Lahousse, marchand de pommes de terre, se jeta courageusement à la tête du cheval pour l'arrêter, mais il fut renversé et l'une des roues de la voiture lui passa sur le côté de la tête.

Relevé avec une blessure grave le domestique reçut les premiers soins à la pharmacie de la gare, puis il fut transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille. Le blessé se nomme Louis Camphin, il est le soutien de son père aveugle.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Impressions en tous genres pour le commerce. — **Têtes de lettre. — Factures. — Mémorandums. — Avis. — Circulaires. — Cartes commerciales. Enveloppes. — Mandats. — Registres. — Carnets. Etiquettes, etc. etc.** — Exécution rapide et soignée. — Prix modérés. 4

ACTUELLEMENT grande mise en vente des nouveautés de la saison au PALAIS DES NOUVEAUTÉS, 32-34, Grande-Rue, Roubaix. — Entrée libre.

Demandez partout les Timbres-rabais (verts). 2978

Œufs frais, 13, rue du Bois.

WATTRELOS

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « LA GAULOISE ». — Dans sa dernière réunion, le Comité a décidé la participation de la société au concours de l'Union des Sociétés de Gymnastique de l'arrondissement de Lille, qui aura lieu, le 13 juillet, à Halluin, comme qu'au concours international de gymnastique d'Issy-les-Moulineaux, les 15 et 16 août. L'entraînement pour ces deux concours commencera dès la semaine prochaine, et le classement des gymnastes dans chaque section sera fait à la répétition de ce soir. Il est rappelé aux consentis que le cours d'instruction militaire s'ouvrira le dimanche 6 avril.

POULES RENDUES A LEUR POULAILLER. — Des gendarmes de Wattrelos se trouvant pour le service de la justice dans l'estaminet tenu par un sieur Achille Devaede, dit « le Sourd », rue Saint-Vincent-de-Paul, entendirent au-dessus de leur tête, sur le plancher de l'étage, un bruit semblable à celui qu'auraient fait des poules cherchant leur nourriture. Ils montèrent, intrigués, flairant un vol, et se trouvèrent en présence de la population d'un poulailler dévalisé quelques jours auparavant. Les poules furent reconnues et emportées par leur propriétaire, Mme Clémence Desbouvries. Devaede fut arrêté et conduit à Lille jeudi matin.

VOL D'UNE MACHINE A COUDRE. — Mme Vandenpoorte, d'Avelghem, a vendu une machine à coudre de 180 francs à M. Alphonse Hollemart, tisserand et cabaretier, Vieille-Place. Mais celui-ci a « fait Saint-Pierre par nuit », pour employer l'expression vulgaire, et Mme Vandenpoorte a porté plainte. On ignore la retraite du cabaretier fugitif.

TOURCOING

LE CINQUANTENAIRE DES CRICK-SICKS. — Le Comité d'organisation rappelle que, tenant à assurer aux étrangers qui lui feront l'honneur de répondre à son appel, pour les fêtes musicales des 17, 18 et 19 mai, en même temps qu'un chaleureux accueil, le logement et la nourriture, il invite les hôteliers, aubergistes, restaurateurs, propriétaires et locataires principaux, à faire connaître, au plus tôt, le nombre de repas qu'ils peuvent donner dans les journées des 18 et 19 mai 1902, ainsi que le nombre de chambres ou de logements dont ils pourront disposer.

Les communications seront reçues par écrit au Bureau du chef du secrétariat de la Mairie, secrétaire-adjoint de la Commission des fêtes.

LA SECTION TOURQUENNOISE DES « PRÉVOYANTS DE L'AVENIR » nous prie d'insérer ce qui suit :

La Société des Prévoyants de l'Avenir, cette œuvre admirable, fondée il y a un peu plus de 21 ans par un homme de cœur, un vrai ami du peuple celui-là, M. Chatelus, ancien ouvrier typographe, est sorti victorieuse des épreuves auxquelles elle a été en butte pendant dix-huit mois, et plus vivace que jamais.

Le Comité central de Paris vient d'être élu : il conserve à sa tête le vaillant et vénérable vieillard qui est le fondateur et toujours ardent propagateur de cette société philanthropique et morale. Partie de bonne propagande, la section de Tourcoing, il faut l'avouer, est restée en arrière ; elle ne compte, relativement à sa sœur de Roubaix beaucoup mieux partagée, qu'un nombre restreint de sociétaires. Elle commence à sortir de sa torpeur pour suivre le mouvement général, mal doute qu'elle prenne rapidement un rang digne d'une population de près de 80.000 âmes.

Toute personne d'ordre et d'économie, et soucieuse de l'avenir, aura à cœur de participer aux bienfaits de cette belle œuvre de prévoyance.

Conditions : 15 ans d'âge révolus dans l'année précédant celle d'admission. — Droit d'admission, 2 francs. — Livret, 50 centimes. — Cotisation mensuelle, 1 fr. — Rente après vingt ans de présence dans la société.

S'adresser pour plus amples renseignements et adhésions au siège social de la Section, Café Bonte, place de la République, ou chez M. Dujardin-Lescrenne, rue Winoc-Chocquel, 123, vice-président du Bureau.

Le Comité de la 293e section des Prévoyants.

LA DUCASSE DU BRUN-PAIN. — Voici le programme complet des fêtes qui auront lieu dans le quartier du Brun-Pain les 30, 31 mars et 1er avril 1902 :

Samedi 29, à huit heures du soir, ouverture de la fête avec retraite aux flambeaux, par l'Harmonie du Brun-Pain. Le départ aura lieu au siège de la société, contour Sainte-Anne, et suivra les rues suivantes : du Brun-Pain, du Bois, du Clinquet, de Paris, du Brun-Pain, du Moulin, de la Fin-de-la-Guerre, des Champs, du Brun-Pain, d'Amor, de Bondues, distribution. — Dimanche 30 mars, à sept heures du soir, bal avec grand orchestre, chez M. Flament Constant, à l'Union des Travailleurs, ancien Coq Anglais. Entrée : 0 fr. 50 par personne. On délivrera des cartes de sortie.

Lundi 31 mars, à sept heures et demie du matin, grand concours de pinsons ; 20 francs de prix d'honneur, plus les mises qui seront de 0 fr. 50. Les inscriptions se feront chez M. Alphonse Catteau, rue de Bondues, la lecture des lettres chez M. Norbert Delplanque, rue d'Amor ; la remise des prix chez M. Joseph Desrumeaux, rue de Bondues. — A six heures du soir, grand bal chez M. Flament Constant, à l'Union des Travailleurs, Ancien Coq Anglais. Entrée : 0 fr. 50 par personne ; on délivrera des cartes de sortie. — Le même jour, à quatre heures et demie très précises du soir, 604e ascension de Jean-Baptiste Glorieux, doyen des aéronautes, lequel exécutera ses exercices gymnastiques au-dessous de la nacelle. Le aéronaute se servira pour cette ascension de son nouvel et magnifique aérostat en soie « La ville de Roubaix », avec lequel il a fait en octobre dernier le voyage de Paris à Berlin. — Au départ du ballon une distribution gratuite sera faite de dix mille tablettes de chocolat des Duerc.

Mardi, à cinq heures du soir, grand concours de coqs ; mise, 7 francs ; gagnant, 20 francs. Le concours sera organisé par la société des « Entêtés » établie chez M. Edouard Dendieuel, à l'estaminet du Beau Parc, rue du Brun-Pain. Les engagements sont reçus au siège de la société, à partir d'aujourd'hui jusqu'au mardi 1er avril, à quatre heures du soir. — Nota : Plusieurs jeux nouveaux auront lieu les dimanche, lundi et mardi de la ducasse.

VOL CHEZ UN HORLOGER AU BLANC-SEAU. — Dans la nuit de mercredi à jeudi un vol a été commis au préjudice de M. Hammaud, horloger, rue de Mouvaux, au Blanc-Seau. Des malfaiteurs se sont emparés d'une petite vitrine qui sert à exposer des marchandises à l'extérieur du magasin. Cette vitrine contenait une vingtaine de montres en acier et en nickel d'une valeur de trois cents francs environ. Plainte a été déposée à la police. Récompense sera donnée à qui fera connaître les coupables.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un aide-chauffeur, Louis Huvenne, 52 ans, domicilié à Hérimes, travaillant dans l'usine de MM. F. Vanostryve et Cie, fabricants, avenue Boileau, s'est fait un effort dans le flanc droit en soulevant une brouette. Un repos de six jours lui a été prescrit.

— Dans la filature de coton de M. Duvillier-Watine, rue du Tilleul, un fileur, Henri Barbe, 33 ans, domicilié rue de Roubaix, à Mouscron, s'est fait une entorse à la cheville gauche en descendant de son métier. L'incapacité de travail sera de dix jours.

— Dans la fabrique de MM. Sion et Vienne, rue des Carliers, un donneur de fils, Alfred Castel, 15 ans, demeurant rue de Barcelone, a ressenti une douleur à l'extrémité supérieure du cubitus droit à la suite d'un travail fatigant. Sept jours de repos lui ont été prescrits.

— Une ouvrière, Antoinette Duchatel, 23 ans, demeurant rue des Flandres, 40, employée à la filature de laines de M. Alphonse Six, rue du Flocon, s'est contusionné l'annulaire droit pendant son travail. L'incapacité de travail sera de cinq jours.

— Un cantonnier, François Vandorne, 66 ans, demeurant rue des Cinq-Voies, 219, au service de M. Benet, peigneur de laines, rue de Roubaix, a fait une chute en descendant de son camion et s'est blessé au thorax. Un repos de dix jours lui a été ordonné.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier jeudi, il est arrivé aux halles : huitres, 1.900 ; marée, 670 kilos ; laitues, 850.

Un événement local. — Nul doute que tout Tourcoing visitera aujourd'hui vendredi la superbe exposition de viande de la « Boucherie Economique », 3, place des Halles ; on y verra les plus beaux bœufs, moutons et veaux de la région.

L'administration de la Société informe le public que, malgré toutes les menaces, les intrigues, les lettres anonymes et les entraves de toute sorte, elle veillera à ce que le bon ordre soit maintenu. Le premier jour de vente reste fixé, comme l'indiquent les affiches, au *samedi 29 courant*.

Toutes les viandes mises en vente seront de première qualité et vendues à des prix réduits, inconnus jusqu'à ce jour.

La « Boucherie Economique » compte que tout Tourcoing viendra s'approvisionner, 3, place des Halles ; c'est l'intérêt de tous ceux qui cherchent l'économie.

Vendre bon et bon marché, voilà la devise de la « Boucherie Economique ». 3114

— GANTS. — Voulez-vous être bien ganté ? Allez *A la Pensée*, 43, r. Saint-Jacques, Tourcoing. Toujours *vingt mille* paires de gants en magasin. Vous y trouverez aussi toutes les nouveautés. 3109

VOYAGEURS DE COMMERCE VOYAGEANT EN BELGIQUE. — A la suite d'un accord intervenu entre les Gouvernements français et belge, les voyageurs de commerce voyageant en Belgique pour le compte d'une maison française et les voyageurs de commerce belges voyageant en France pour le compte d'une maison belge sont réciproquement exempts du droit de patente depuis le 1er janvier 1902.

Toutefois, le bénéfice de cette exemption est subordonné à la production d'une carte de légitimation dont les commis-voyageurs doivent être munis et en l'absence de laquelle une taxe de patente de 20 francs leur sera appliquée en Belgique.

Les intéressés pourront se procurer cette carte de légitimation au Secrétariat de la Chambre de Commerce, 78, rue Carnot, tous les jours non fériés, de onze heures à midi.

(Communiqué de la Chambre de Commerce).

MARCQ-EN-BARŒUL

UNE CONTRAVENTION a été dressée par M. Dubautois, commissaire de police, contre M. A. V..., cafetier, pour mauvaise tenue de son livre de logeurs.

HALLUIN

LA GRÈVE DE CHEZ M. DEMEESTERE. — Toujours même situation, et nous n'aurons rien à signaler si les grévistes, consultés à nouveau sur la reprise du travail, n'avaient, dans une réunion tenue hier soir, par 61 voix contre 44, décidé de continuer la grève. Le calme le plus complet règne, et on ne se douterait pas, à l'aspect de la ville, qu'une grève existe depuis près de trois semaines.

RONCQ

GRAVE MALADIE DE M. L'ABBÉ VILLAIN. — Depuis quelques jours, M. l'abbé Villain, curé de la paroisse Saint-Roch, est dans un état de santé des plus alarmants ; la maladie a pris soudain un tel caractère de gravité qu'on conserve bien peu d'espoir et une issue fatale est à redouter à brève échéance.

LE DÉPART DE M. GRAVIER, COMMISSAIRE DE POLICE. — La population de Roncq apprendra avec beaucoup de regret, le départ de M. Gravier, commissaire de police, élevé en troisième classe, à Béziers (Hérault). Pendant le temps relativement court qu'il passa à Roncq, M. Gravier avait su, par ses précieuses qualités, sa courtoisie et sa parfaite distinction, s'attirer l'estime et la sympathie des habitants.

A LA FANFARE. — A cause de la maladie de M. l'abbé Villain, la Fanfare du Blanc-Four ne se fera pas entendre à la grand'messe de Pâques. Par conséquent, la répétition qui devait se faire samedi soir n'aura pas lieu.

LINSELLES

UN JEUNE ENFANT QUI SE NOIE DANS UN FOSSÉ. — Un affreux accident s'est produit jeudi soir vers cinq heures et demie, à Linselles. Un enfant de quatre ans, fils du jardinier de M. Charles Tiberghien, s'est noyé dans un fossé, situé non loin de sa demeure. La douleur des parents fait peine à voir ; la victime de cet accident fait partie d'une famille de huit enfants.

LILLE

LES TAXES D'OCTROI. — La Commission des octrois a examiné jeudi le projet de loi tendant à autoriser la ville de Lille : 1° à percevoir des taxes directes pour compenser le dégrèvement obligatoire des boissons hygiéniques ; 2° à proroger des surtaxes d'octroi sur l'alcool, le vin et le cidre.

La Commission a adopté la première partie de ce projet, mais s'est montrée hostile à la prorogation des surtaxes d'octroi sur le vin et le cidre ; elle demandera à la Chambre de disjoindre cette question du budget.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — Les cérémonies du Jeudi-Saint ont attiré, dans toutes les églises de Roubaix, une affluence énorme. Beaucoup de fidèles, comme les autres années, ont choisi ce jour-là pour remplir leur devoir pascal. Durant toute la journée, les adorateurs ont été fort nombreux devant les reposoirs. Dans la plupart des églises a eu lieu un office du soir, au cours duquel un sermon a été donné sur la Passion. A Saint-Martin, il y avait foule ; le prédicateur était M. l'abbé Gyr, professeur au Collège.

ROUBAIX. — Les Messes de Pâques. — Les chœurs de Saint-Martin chanteront le jour de Pâques, sous la direction de M. Paul Fournier, la messe solennelle du Sacre de Charles X, de Cherubini, avec grand orchestre ; « Tantum ergo », de Riga ; à l'Offertoire, ils interpréteront un « O fils », de Guilmant et Meyer, pour orchestre et grand orgue. Organiste, M. G. Meyer.

— Tiers-Ordre de St-François : Fraternité des Hommes. — Dimanche prochain, 30 mars, auront lieu les réunions mensuelles de la Fraternité. La première aura lieu à six heures et demie du matin ; la deuxième à onze heures quarante-cinq du matin.

— La Philharmonique du Jean-Ghislain se fera entendre en l'église du Sacré-Cœur, le dimanche 30 mars, pendant la messe de midi. Elle y exécutera les morceaux suivants : Robin des Bois, ouverture (Blanchateau). — Marguarita, fantaisie, (Wettge).

— La cérémonie du « Stabat » sera célébrée à l'église Notre-Dame, vendredi soir, à huit heures un quart. Le Sermon sera donné par le Père Pascal. La chorale chantera le « Christus factus est » de Léonard Léo, maître de chapelle à Milan, et le « Stabat » de Rossini.

TOURCOING. — Comme de coutume, « l'Harmonie de la Croix-Rouge » exécutera, pendant la messe de onze heures et demie, le dimanche 30 mars 1902, en l'église St-Joseph (Croix-Rouge), sous la direction de M. Jules Plandelcart, les morceaux suivants : 1. Grand air du « Châlet », pour baryton, soliste M. Adolphe Courcoux (Adam) ; 2. « Mignon », bouquet de mélodies sur l'opéra (Ambroise Thomas) ; 3. « Le Pré aux Clercs », fantaisie (Hérold) ; 4. « Adieux au 19e », marche militaire (Salomez).

LYS. — Le jour de Pâques, la maîtrise interprétera pendant la grand'messe la messe à trois voix de l'abbé Roupain. Pendant la messe d'onze heures et demie, l'harmonie les « Amis Réunis » se fera entendre.

TOUFFLERS. — Pendant la grand'messe qui aura lieu à neuf heures et demie, la chorale exécutera la messe à deux voix de Gounod, et l'« O Salutaris » de Trosselli. La Fanfare municipale jouera les morceaux suivants : La garde d'honneur, ouverture (A. Carteron). — Le Cheval de Bronze, fantaisie (Auber).

MARCQ-EN-BARŒUL. — A l'occasion de la fête de Pâques, l'Harmonie municipale, sous la direction de M. Adolphe Gabelle, se fera entendre dimanche prochain, pendant la grand'messe, à l'église Saint-Vincent.

MARIAGES & FIANÇAILLES

— On vient de bénir, en l'église de Saint-Géry, à Cambrai, le mariage de M. Paul Jacquet, ingénieur des arts et manufactures, avec Mlle Suzanne Roth Le Gentil.

— Nous apprenons le prochain mariage à Cassel de Mlle Marie Taverne de Saint-Antoine avec M. Joseph Littaye, officier d'administration de l'armée coloniale.

Mlle Taverne est nièce de M. Muneckey, conseiller général du Nord, maire de Cassel.

— Nous apprenons les fiançailles de Mlle Antoinette Corman, fille de M. et Mme Corman-Vandame, avec M. Raymond Serive.

NÉCROLOGIE

— Mercredi matin, à onze heures, eut eu lieu, à la basilique métropolitaine de Cambrai, les funérailles de M. André Delacourt. Dans le cortège, parmi la foule immense des assistants, on remarquait, avec leur bannière, une délégation d'élèves du collège de Tourcoing où le jeune André Delacourt faisait ses études. Un des élèves de cet établissement a prononcé quelques mots d'adieu au cimetière.

— Nous apprenons la mort, au couvent des Dames de la Sainte-Union, à Saint-Omer, de Sœur Ferdinande Delesalle, décédée mercredi, dans sa 70e année, après 52 ans de vie religieuse.

A St-JACQUES 209, rue du Collège, 211 ROUBAIX
Ouverture de la Saison de Printemps
MODÈLES DE 1er CHOIX
A TOUS LES RAYONS
Maison de confiance.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille WARDAVOIR-CATEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marie WARDAVOIR, décédée à Croix, le 25 mars 1902, à l'âge de 19 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Convoi qui aura lieu le vendredi 28 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Pierre, à Croix (Orcchet). — Le Service Solennel aura lieu le mardi 1er avril, à neuf heures, en ladite église. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Kléber, 10, près la Croix-Blanche.

Les amis et connaissances de la famille BREINE-DELESCLUSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Apolline-Marie-Joseph DELESCLUSE, épouse de Monsieur Charles BREINE, décédée à Tourcoing, le 26 mars 1902, dans sa soixante-troisième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service de deuxième classe, qui auront lieu le samedi 29 mars, à neuf heures, et aux Vigiles des Morts, qui seront chantées le même jour, à deux heures, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes (Tourcoing), sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Phalempins, 118, à Tourcoing, à huit heures trois quarts.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaires des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. — Téléphone.

PROGRAMME DES THÉATRES

LE TOUR DU MONDE
d'un Enfant de Paris
pièce à grand spectacle en 12 tableaux, au
THÉATRE DE TOURCOING
(Direction Alexandre)
Dimanche 30, lundi 31 mars, mardi 1er avril, à 7 heures
ATTRACTIONS MERVEILLEUSES
Miss Esbard, dans ses créations de danse serpentine.
Deux grands ballets réglés par Mlle A. Parris, du Châtelet. — Les Fleurs animées. — Grand orchestre.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du mercredi 26 mars 1902.
Président, M. Prouvost. — Assesseurs : MM. Mathon et Jean Carron.

UN ÉCHO DE LA COURSE DU 27 OCTOBRE AU VÉLODROME DE ROUBAIX. — Ceux de nos lecteurs qui ont assisté à la course de bicyclettes avec entraîneurs mécaniques, donnée, le 27 octobre dernier, au Vélodrome de Roubaix, se souviennent sans doute d'un accident qui marqua cette épreuve sportive. Les deux coureurs, Dutrieux et Lepourte, étaient entraînés, le premier par M. Delhuvenne, le second par M. Savère Accou. Dans un virage, un accrochage se produisit, le tricycle de M. Delhuvenne fut renversé en bas de la piste et le chauffeur légèrement contusionné.

Ce sont ces faits qui ont amené M. Delhuvenne à assigner M. Accou en paiement de dommages-intérêts et des réparations qu'a dû subir son tricycle. Par jugement du 30 octobre, le Tribunal a autorisé le demandeur à prouver que M. Accou l'avait accroché volontairement, qu'il avait menacé de le faire et qu'il pouvait éviter l'accident.

Après enquête et contre-enquête, au cours desquelles on n'a pas entendu moins de dix-sept témoins, l'affaire revient pour être plaidée. Me Wibaux se présente pour M. Delhuvenne. Il soutient d'abord que l'exception d'incompétence soulevée par le défendeur ne soutient pas l'examen. M. Accou est fabricant de cycles et c'est dans un but de réclame qu'il participe aux courses. Les accidents qu'il peut occasionner dans ces courses se rattachent donc à l'exercice de son commerce et constituent des quasi-délits commerciaux qui relèvent dans les attributions des juges consulaires.

Plaidant au fond, Me Wibaux expose que M. Delhuvenne a fait la preuve des faits imputés à M. Accou ; les cinq témoins de l'enquête sont venus dire que M. Delhuvenne était le premier à la corde, que M. Accou vint se mettre à peu près côte à côte avec lui, et en voulant le dépasser à la sortie du virage, accrocha son tricycle et le renversa ; ils ont ajouté que M. Accou avait la place suffisante pour éviter l'accrochage. Six témoins de la contre-enquête ont corroboré ces faits. La menace faite par M. Accou prouve sa mauvaise intention. D'ailleurs, volontaire ou non, l'accrochage est son fait et engage sa responsabilité. Vainement, M. Accou tenterait de le dégager sous prétexte que l'accident s'est produit pendant une course, les articles 1382 et 1383 du Code civil restent applicables en l'espèce.

En terminant, Me Wibaux réclame 484 fr. 60 de dommages-intérêts, y compris 65 fr. pour la réparation du tricycle.

Me Honoré, avocat de M. Accou, soulève une exception d'incompétence basée sur ce fait qu'une course sportive n'est pas un acte de commerce. Subsidiairement, il plaide que la demande de M. Delhuvenne est irrecevable en droit. Le fait litigieux, explique-t-il, ne relève pas du droit commun, il constitue un incident prévu, ou du moins facile à prévoir dans une lutte sportive acceptée comme telle par les parties. Les concurrents savaient qu'ils s'exposaient délibérément au péril que chacun d'eux constituait pour l'autre sur une piste réputée dangereuse, avec des engins mécaniques destinés à fournir des vitesses de 60 à 70 kilomètres à l'heure. Le demandeur le reconnaît si bien qu'il prétend que l'accrochage a été volontaire. Or, ses prétentions, soumises à la Commission arbitrale des courses, ont été rejetées par elle. C'est que M. Delhuvenne n'a pu apporter la preuve de ce qu'il avançait. Les dépositions des témoins à ce sujet sont contradictoires ; seul le témoin Delespierre a déclaré que M. Accou a « coupé » M. Delhu-

---

FEUILLETON DU 29 MARS 1902 — N° 226

La Mendiante de St-Sulpice

Par XAVIER DE MONTEPIN

ROSE & MARIE-BLANCHE

— Mais... monsieur... je ne comprends pas... — balbutia-t-il, non sans peine. — Vous êtes dans l'erreur...

Grancey lui coupa la parole.

— Nullement, — répliqua-t-il, — je suis sûr de mon fait... — Vous êtes resté à Nouméa de 1874 à 1885.

L'ancien clerc d'avoué avait parlé un peu haut.

— Plus bas, monsieur... plus bas, je vous en supplie... — dit le comptable d'une voix étranglée. — Qui êtes-vous, que voulez-vous de moi, que venez-vous faire ici ?

— Remettez-vous, mon cher monsieur Giroux, — répliqua de